


- ### LEGENDE
- Prescriptions ponctuelles**
- ★ Patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
  - ★ Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
  - ★ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Prescriptions linéaires**
- Élément de patrimoine bâti à protéger
  - Haie à protéger
  - Alignement bâti à protéger
- Prescriptions surfaciques**
- Espace boisé classé
  - Emplacement réservé
  - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
  - Patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
  - Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
  - Règles d'implantation des constructions
  - Secteur à programme de logements mixité sociale
  - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
  - Zones humides
  - 31 - Zones humides
- Informations**
- Plan d'eau
  - Cimetière
  - Parcelles
  - bâti dur
  - bâti léger

Département de Loire-Atlantique (44)

**COMMUNE DE HAUTE-GOULAINÉ**



**PLAN LOCAL D'URBANISME**

Arrêt : 17.05.2013  
 Approbation : 21.02.2014

Modification n°1 approuvée le 16.02.2018  
 Modification n°2 approuvée le 16.02.2018  
 Modification n°3 approuvée le 16.02.2018  
 Modification n°4 approuvée le 06.11.2020  
 Modification n°5 approuvée le 05.07.2024

**3.2.2** Règlement graphique  
 Prescriptions graphiques

Planche  
 Commune  
 13 000